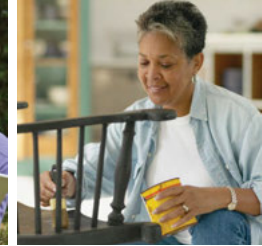


# ASSURANCE SANTÉ DES MRA MISE À JOUR PRINTEMPS 2011



Précisions sur votre régime

65 ans? Bienvenue au Programme  
de médicaments de l'Ontario

Comment CAREpath a contribué  
à sauver la vie de Roger

## PRÉCISIONS SUR VOTRE RÉGIME

### Deux façons de présenter vos demandes de règlement

À vous de choisir! Vous pouvez  
présenter vos demandes de  
règlement pour l'assurance du  
régime des MRA :

- ▶ par la poste en utilisant des formulaires imprimés, **ou**
- ▶ en ligne en vous rendant au [www.serviceraeo.com](http://www.serviceraeo.com) et en entrant dans le site protégé à l'intention des participants. Certaines demandes de règlement ne peuvent pas être soumises en ligne.

Vous trouverez des formulaires de demande de règlement imprimables à l'adresse [www.serviceraeo.com](http://www.serviceraeo.com). Chacun a ses préférences. Nos services ont la souplesse voulue pour répondre à vos besoins.

### Renseignements importants pour votre pharmacie

Si votre régime des MRA comporte l'assurance maladie complémentaire assortie de l'assurance voyage (Régime économique, Régime Prestige, Régime standard ou Régime Prestige Élite), lors de votre prochaine visite à la pharmacie, assurez-vous que votre dossier est à jour. Votre pharmacie a besoin :

- ▶ Du numéro de régime (**0047944**) et du numéro d'identification qui figuraient sur les documents de renouvellement que vous avez reçus en janvier 2011;
- ▶ Votre nouveau code d'assureur est le **02**.

### Renseignements importants pour votre dentiste

Si vous avez l'assurance dentaire des MRA, assurez-vous que votre dossier est à jour lors de votre prochaine visite chez le dentiste. Votre dentiste a besoin :

- ▶ Du numéro de régime (**0047944**) et du numéro d'identification qui figuraient sur les documents de renouvellement que vous avez reçus en janvier 2011;
- ▶ Votre nouveau code d'assureur est le BIN **610059**.

### Nouvelles cartes avantages, même couverture familiale

Les nouvelles cartes avantages ne comportent pas l'indication « membre et famille » après le nom du membre lorsque le membre a l'assurance pour couple ou pour famille. Même si le mot « famille » ne figure plus sur la carte, **l'assurance de votre famille n'a pas changé**. Nos régimes sont plus évolués. Ils permettent d'avoir l'option famille pour certaines garanties et l'option personne seule pour d'autres au sein d'un même contrat. Comme il n'est pas possible de mettre toute l'information sur la carte, la liste des garanties paraît sous le nom du membre uniquement.

Votre carte avantages vous permet d'avoir les données importantes sur votre assurance sur vous en tout temps. Vos fournisseurs de services n'ont pas à voir votre carte comme preuve d'assurance. Le seul moment où votre numéro de régime et votre numéro d'identification sont requis est lorsque vous présentez une demande de règlement ou que quelqu'un le fait en votre nom.

SUITE À LA PAGE 2 ➔

Vous avez des questions à propos de votre régime, de vos garanties ou d'une demande de règlement? Communiquez avec nous.

**Rendez-vous au [www.serviceraeo.com](http://www.serviceraeo.com)** pour consulter les données sur votre assurance et sur vos demandes de règlement

**Composez le 1-866-783-6847** du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h

**Écrivez au RAE0**, 125, promenade Northfield Ouest, CP 218 Waterloo ON N2J 3Z9

**Nous sommes à votre service!**  
Pour vous renseigner sur les autres produits d'assurance du RAE0, composez le 1-800-267-6847.



← SUITE DE LA PAGE 1

## Nouveaux services en ligne

Si vous êtes à l'aise sur Internet, vous aimerez les nouveaux services en ligne du régime des MRA. Ces nouveaux services, qui sont accessibles par l'entremise du site protégé des services du RAEO à l'intention des participants (au [www.servicesraeo.com](http://www.servicesraeo.com)), vous permettent :

- de soumettre les demandes de règlement pour les frais admissibles de soins de santé et de soins dentaires, y compris les soins de la vue et les services paramédicaux, en ligne. Vous recevrez un courriel vous avisant que votre demande de règlement a été étudiée. On peut faire une vérification des demandes de règlement présentées en ligne dans les 12 mois qui suivent la soumission des demandes. Si vous soumettez vos demandes en ligne, conservez les reçus pertinents pendant au moins un an.
- de voir où en est le traitement de vos demandes récentes et de consulter les données sur vos demandes antérieures en ligne.
- de consulter votre **contrat et votre table des garanties** pour tout savoir à propos de votre assurance, notamment à propos des frais admissibles et des maximums.
- de vous inscrire au service de virement automatique. Grâce à ce service, vos prestations d'assurance maladie et dentaire sont déposées directement dans votre compte bancaire, ce qui est plus rapide que de les verser par chèque.
- d'utiliser la fonction **Envoyez-nous un message** pour communiquer directement avec les services d'assurance du RAEO. On vous répondra en moins de deux jours ouvrables.

Pour avoir accès au site protégé, rendez-vous au [www.servicesraeo.com](http://www.servicesraeo.com), inscrivez votre numéro de régime (**0047944**) sous Accès au site protégé et suivez les instructions données pour l'inscription comme nouvel utilisateur.



Si vous préférez ne pas avoir à utiliser un ordinateur pour gérer votre assurance, vous pouvez continuer à communiquer avec nous aux coordonnées qui figurent sur la page couverture de ce bulletin.

## Réimpression des relevés de règlement

Par l'entremise du nouveau site protégé des services du RAEO à l'intention des participants ([www.servicesraeo.com](http://www.servicesraeo.com)) vous pouvez consulter et imprimer les données sur les demandes de règlement des 12 derniers mois. Si vous présentez vos demandes de règlement en ligne et que vous prévoyiez demander une déduction pour frais médicaux dans votre déclaration de revenus, assurez-vous de garder une copie de vos relevés de règlement (aussi appelés « explication des indemnités »). Pour conserver vos relevés, vous pouvez soit les imprimer et les classer, soit en sauvegarder une copie électronique sur votre ordinateur. Vous aurez besoin de ces relevés au moment de remplir votre déclaration de revenus.

Si vous désirez une copie imprimée d'un relevé pour une demande que vous avez présentée il y a plus de 12 mois, envoyez une note aux services d'assurance en utilisant la fonction **Envoyez-nous un message** du site protégé des services du RAEO à l'intention des participants ou en téléphonant au 1-866-783-6847. Nous vous enverrons gratuitement une copie du relevé pour cette demande de règlement. Si vous soumettez vos demandes de règlement par la poste, vous continuerez à recevoir un relevé imprimé chaque fois, comme auparavant.



Le RAEO publie *Mise à jour* deux fois par année à l'intention des membres du régime d'assurance maladie des MRA. Si vous avez des commentaires ou des questions, veuillez communiquer avec nous.



125, promenade Northfield Ouest  
CP 218  
Waterloo ON N2J 3Z9

Pour en savoir davantage à propos du régime d'assurance maladie des MRA, rendez-vous au [www.feeso.on.ca](http://www.feeso.on.ca) et cliquez sur le logo des MRA.

# HEUREUX 65<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE, BABY-BOOMERS!



## Faites connaissance avec le Programme de médicaments de l'Ontario

Cette année, les personnes nées la première année du baby-boom auront 65 ans. Si vous faites partie du groupe, bon anniversaire! Avoir 65 ans, c'est avoir accès aux rabais offerts un peu partout aux personnes âgées (tout un cadeau d'anniversaire, n'est-ce pas?), mais c'est aussi être admissible au Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) un programme qui en conjonction avec votre régime des MRA peut rendre vos médicaments plus abordables.

### Le Programme de médicaments de l'Ontario

Vous devenez admissible au PMO le mois qui suit votre 65<sup>e</sup> anniversaire. Le PMO couvre une bonne partie du coût de certains médicaments sur ordonnance. Comme le PMO ne couvre que les frais de médicaments, il ne prévoit aucun remboursement pour les autres frais de soins de santé, tels que les soins de la vue, les prothèses auditives et les soins paramédicaux (massages, traitements d'un chiropraticien, services d'un naturopathe, etc.). L'assurance maladie du régime des MRA a été conçue pour aider à épargner ces frais.

Aux termes du PMO, vous devez payer une franchise annuelle de 100 \$ ainsi que les frais d'ordonnance de la pharmacie. L'assurance maladie du régime des MRA rembourse une partie de la franchise du PMO et couvre bien des médicaments que le PMO ne couvre pas. De plus, le régime des MRA couvre d'autres frais de soins de santé tels que les orthèses moulées et les traitements de chiropractie, et il comporte une assurance voyage.

Pour commencer à bénéficier du PMO, apportez tout simplement votre carte d'assurance santé chez votre pharmacien après votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance et avisez-le que vous êtes maintenant admissible au programme. Si vous demeurez à l'extérieur de l'Ontario, il se peut que votre régime d'assurance santé provincial offre une couverture différente.

### Assurance complémentaire

Le régime des MRA vient compléter le PMO en couvrant certains des médicaments qui le PMO ne couvre pas. Si les frais d'une ordonnance vous sont remboursés en partie par le PMO, vous devez payer la différence et ces montants s'additionnent rapidement.

Pour bénéficier au maximum de la couverture offerte par le régime des MRA et le PMO, demandez une consultation à votre pharmacien pour discuter de vos ordonnances. Demandez-lui s'il y a d'autres médicaments que vous pouvez prendre qui sont entièrement couverts par le PMO ou par le régime des MRA.

### Économisez sur les frais d'ordonnance

Le PMO paie une partie des frais d'ordonnance pour les médicaments qu'il couvre. Lorsque vous achetez un médicament couvert par le PMO, le maximum de frais d'ordonnance qu'on peut vous facturer est de 6,11 \$ par ordonnance. Le régime des MRA ne couvre pas les frais d'ordonnance.

Les frais d'ordonnance varient d'une pharmacie à l'autre. Il peut être bon de demander à quelques pharmacies locales quels sont leurs frais pour savoir laquelle est la moins chère. Vous pouvez également économiser sur les frais d'ordonnance en ayant recours aux pharmacies postales **Pharmex Direct** (1-800-663-8637) et **Rexall Direct** (1-888-792-3667).

Si vous ne comprenez pas clairement les changements qui accompagnent cette étape de votre vie, téléphonez-nous. Nous répondrons avec plaisir à vos questions et nous vous aiderons à planifier pour l'avenir.

# Comment CAREpath a contribué à sauver la vie de Roger

En 2007, on a annoncé à Roger qu'il lui restait 3 ans à vivre. Il se rappelle s'être dit : « Je ne serai pas là pour le mariage de mes filles. » Roger a ensuite téléphoné à CAREpath, le programme d'assistance pour le cancer.

Le mari d'un membre du RAEO, à 50 ans, Roger se considérait comme un homme fort et en santé jusqu'à ce qu'un diagnostic de cancer colorectal vienne tout chambarder dans sa vie. La fin de semaine qui a suivi son diagnostic, ses filles lui ont demandé de venir assister à leur partie de soccer. Tout ce qu'il avait à l'esprit était « Oui, je vais y aller aussi longtemps que je vivrai. »

Roger a téléphoné à CAREpath et il a été mis en contact avec Julia, son infirmière en oncologie de CAREpath. Julia a fourni à Roger l'information qu'il lui fallait pour comprendre son cancer et, armé de ces connaissances, pour se prendre en charge. Mieux encore, dans la semaine qui a suivi leur première conversation, Julia a aidé Roger à obtenir une seconde opinion d'un des meilleurs chirurgiens de Toronto. Ce chirurgien avait un plan de traitement différent pour Roger et les résultats sont clairs : depuis 2009, Roger ne présente plus aucun signe de cancer.

Vous-même, votre conjoint ou conjointe et vos enfants à charge avez droit aux services de CAREpath par l'entremise de votre assurance maladie du régime des MRA, et ce sans frais supplémentaires. Le Système CAREpath de navigation des soins du cancer vous met en contact avec une infirmière spécialisée en oncologie, secondée par des oncologues renommés. Entre autres choses, CAREpath peut vous aider à obtenir une seconde opinion, à accélérer l'exécution d'une l'intervention chirurgicale et à accéder à des services de counseling spécialisés. Vous avez également accès au programme de soutien aux survivants du cancer et à la ligne de renseignements sur le cancer de CAREpath. Pour communiquer avec CAREpath ou pour obtenir plus d'information, rendez-vous au [www.raeo.com](http://www.raeo.com) et cliquez sur le lien au programme CAREpath ou appelez le 1-866-599-2720.

Pour Roger, son expérience avec Julia se résume en ces quelques mots : « Je suis vivant grâce à CAREpath. »

Pour entendre d'autres histoires comme celle de Roger, rendez-vous au [www.raeo.com](http://www.raeo.com) et cliquez sur le lien de CAREpath pour voir des bandes vidéo d'autres clients de CAREpath.



**CAREpath est là quand vous en avez besoin, comme le stylo-signet ci-joint!**